

**DELIBERATION relative au RAPPORT**

<b>Environnement</b>	<b>15</b>
<b>Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel d'intérêt régional</b>	<b>266</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Environnement,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 juin 2008 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente, modifiée par la délibération du Conseil régional en date du 23 octobre 2009 ;
- VU** le Contrat de projets Etat Région 2007-2013, approuvé par la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 et signé le 17 mars 2007,
- VU** la convention de gestion 2008-2010 relative à la Réserve Naturelle Régionale du Marais de la Vacherie approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 15 décembre 2008,
- VU** la convention relative à la gestion durable du trait de côte en Pays de la Loire durant la période 2007-2009 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 11 février 2008,
- VU** la délibération du 18 mai 2009 approuvant les modalités de l'appel à projet biodiversité 2009 et de l'appel à projet éducation à l'environnement et au développement durable 2009,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 18 mai 2009 approuvant les modalités de l'appel à projets biodiversité 2009 et de l'appel à projets éducation à l'environnement et au développement durable 2009,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire.
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2009 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** le rapport de son Président,
- CONSIDERANT** l'avis de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie,

Après en avoir délibéré,

## 2 – Soutien au Syndicat Mixte du Marais Poitevin

### Programme d'actions 2009

- ATTRIBUE** au bénéfice du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin, au titre de l'exercice 2009, une dotation supplémentaire de 28 750 € dans le cadre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013 volet II / axe A3 : « Soutien des territoires classés en parc naturel régional et du marais poitevin ».
- AFFECTE** une autorisation de fonctionnement pour un montant correspondant.

## 3 - Stratégie régionale en faveur de la biodiversité

### 3 - 1 Réserves Naturelles Régionales

#### Maine et Loire (49)

##### Coteaux du Pont Barré à Beaulieu sur Layon

##### Labellisation

- APPROUVE** le classement en réserve naturelle régionale des coteaux du Pont Barré, selon les dispositions figurant en 3.1 – annexe 1.
- APPROUVE** la convention de gestion 2009-2011 de la réserve naturelle régionale des coteaux du Pont Barré, conclue avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire, figurant en 3.1 – annexe 2.
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
- AFFECTE** une autorisation de programme pour un montant de 49 250 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».
- AFFECTE** une autorisation de fonctionnement de 26 350 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».

##### Attribution des subventions 2009

- APPROUVE** la convention financière 2009 de la réserve naturelle régionale des coteaux du Pont Barré, figurant en 3.1 – annexe 3.
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 49 250 € au titre de l'investissement,

- ATTRIBUE** une subvention de 375 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire pour une dépense subventionnable de 750 € TTC, en vue de financer la réalisation des travaux de restauration des milieux prévus pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 3 150 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire pour une dépense subventionnable de 6 300 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux inventaires scientifiques prévus pour 2009.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 26 350 € au titre du fonctionnement,

- ATTRIBUE** une subvention de 1 625 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire pour une dépense subventionnable de 3 250 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 600 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire pour une dépense subventionnable de 1 200 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux suivis scientifiques prévus pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 1 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire pour une dépense subventionnable de 3 600 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public pour 2009.
- ATTRIBUE** une aide forfaitaire de 2 500 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Maine et Loire, en vue de financer les dépenses liées à la gestion et à l'encadrement du projet au titre de 2009.

### Mayenne (53)

#### Landes et tourbière des Egoutelles à Villepail

##### Labellisation

- APPROUVE** le classement en réserve naturelle régionale des landes et tourbière des Egoutelles, selon les dispositions figurant en 3.1 – annexe 4.
- APPROUVE** la convention de gestion 2010-2012 de la réserve naturelle régionale des landes et tourbière des Egoutelles, conclue avec la Communauté de communes de Villaines la Juhel, figurant en 3.1 – annexe 5.
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention.
- AFFECTE** une autorisation de programme pour un montant de 23 243 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».
- AFFECTE** une autorisation de fonctionnement de 15 512 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».

##### Attribution des subventions 2010

- APPROUVE** la convention financière 2010 de la réserve naturelle régionale landes et tourbière des Egoutelles, figurant en 3.1 – annexe 6.
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 23 243 € au titre de l'investissement,

- ATTRIBUE** une subvention de 1 412 € à la Communauté de communes de Villaines la Juhel pour une dépense subventionnable de 3 530 € TTC, en vue de financer les travaux de restauration des milieux prévus pour 2010.
- ATTRIBUE** une subvention de 1 516 € à la Communauté de communes de Villaines la Juhel pour une dépense subventionnable de 3 789 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux inventaires scientifiques prévus pour 2010.

**ATTRIBUE** une subvention de 9 600 € à la Communauté de communes de Villaine la Juhel pour une dépense subventionnable de 24 000 € TTC, en vue de financer les travaux nécessaires à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public pour 2010.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 15 512 € au titre du fonctionnement,

**ATTRIBUE** une subvention de 344 € à la Communauté de communes de Villaines la Juhel pour une dépense subventionnable de 860 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la maîtrise d'usage du site prévues pour 2010.

**ATTRIBUE** une subvention de 1 060 € à la Communauté de communes de Villaines la Juhel pour une dépense subventionnable de 2 650 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2010.

**ATTRIBUE** une subvention de 201 € à la Communauté de communes de Villaine la Juhel pour une dépense subventionnable de 502 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux suivis scientifiques prévus pour 2010.

**ATTRIBUE** une subvention de 996 € à la Communauté de communes de Villaine la Juhel pour une dépense subventionnable de 2 490 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public pour 2010.

**ATTRIBUE** une aide forfaitaire de 2 500 € à la Communauté de communes de Villaine la Juhel, en vue de financer les dépenses liées à la gestion et à l'encadrement du projet au titre de 2010.

## Sarthe

### Coteau et prairies des Caforts à Luché Pringé

#### Labellisation

**APPROUVE** le classement en réserve naturelle régionale des coteaux et prairies des Caforts, selon les dispositions figurant en 3.1 – annexe 7.

**APPROUVE** la convention de gestion 2009-2011 de la réserve naturelle régionale des coteaux et prairies des Caforts, conclue avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois, figurant en 3.1 – annexe 8.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

**AFFECTE** une autorisation de programme pour un montant de 16 429 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».

**AFFECTE** une autorisation de fonctionnement de 34 008 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013, volet II/axe A1 « Soutien aux réserves naturelles ».

#### Attribution des subventions 2009

**APPROUVE** la convention financière 2009 de la réserve naturelle régionale des coteaux et prairies des Caforts, figurant en 3.1 – annexe 9.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 34 008 € au titre du fonctionnement,

- ATTRIBUE** une subvention de 2 325 € au Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois pour une dépense subventionnable de 4 650 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 800 € au Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois pour une dépense subventionnable de 1 600 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux suivis scientifiques prévus pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 300 € au Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois pour une dépense subventionnable de 600 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public pour 2009.
- ATTRIBUE** une aide forfaitaire de 2 500 € au Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois, en vue de financer les dépenses liées à la gestion et à l'encadrement du projet au titre de 2010.

**Vendée (85)**

Marais de la Vacherie

Attribution des participations régionales 2009/2010

- APPROUVE** la convention financière 2009/2010 de la Réserve naturelle régionale du marais de la Vacherie, figurant en 3.1 – annexe 10.
- AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 59 104 € au titre de l'investissement,

- ATTRIBUE** une subvention de 218 € pour une dépense subventionnable de 1 310 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la maîtrise foncière du site pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 227 € pour une dépense subventionnable de 1 361 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2010.
- ATTRIBUE** une subvention de 15 351 € pour une dépense subventionnable de 34 759 € TTC, en vue de financer la réalisation des travaux de restauration des milieux prévus pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 15 670 € pour une dépense subventionnable de 33 835 € TTC, en vue de financer la réalisation des travaux de restauration des milieux prévus pour 2010.
- ATTRIBUE** une subvention de 3 058 € pour une dépense subventionnable de 9 610 € TTC, en vue de financer les travaux liés à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public prévus pour 2009.

Dans le cadre de l'enveloppe déjà affectée de 61 802 € au titre du fonctionnement,

- ATTRIBUE** une subvention de 437 € pour une dépense subventionnable de 1 529 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la maîtrise d'usage du site pour 2009.
- ATTRIBUE** une subvention de 454 € pour une dépense subventionnable de 1 588 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la maîtrise d'usage du site pour 2010.
- ATTRIBUE** une subvention de 6 207 € pour une dépense subventionnable de 14 598 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2009.

<b>ATTRIBUE</b>	une subvention de 5 951 € pour une dépense subventionnable de 15 078 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à l'entretien courant du site pour 2010.
<b>ATTRIBUE</b>	une subvention de 9 500 € pour une dépense subventionnable de 19 874 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux suivis scientifiques sur le site pour 2009.
<b>ATTRIBUE</b>	une subvention de 15 227 € pour une dépense subventionnable de 31 360 € TTC, en vue de financer les dépenses liées aux suivis scientifiques sur le site pour 2010.
<b>ATTRIBUE</b>	une subvention de 1 124 € pour une dépense subventionnable de 6 368 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public prévues pour 2009.
<b>ATTRIBUE</b>	une subvention de 907 € pour une dépense subventionnable de 3 402 € TTC, en vue de financer les dépenses liées à la gestion de la fréquentation et à l'accueil du public prévues pour 2010.
<b>ATTRIBUE</b>	une aide forfaitaire de 1 500 € en vue de financer les dépenses liées à la gestion et à l'encadrement du projet pour 2009.
<b>ATTRIBUE</b>	une aide forfaitaire de 1 500 € en vue de financer les dépenses liées à la gestion et à l'encadrement du projet pour 2010.

### 3.2 – Préservation de la Biodiversité

#### Convention chefs de file

##### Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois

<b>ATTRIBUE</b>	une subvention au bénéfice du Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois de 10 000 € au titre de son programme d'actions 2010.
<b>AFFECTE</b>	une autorisation de fonctionnement d'un montant correspondant.
<b>APPROUVE</b>	la convention de partenariat 2010 avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois, jointe en 3.2 – annexe 1.
<b>AUTORISE</b>	le Président à signer ladite convention.

##### Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains

<b>ATTRIBUE</b>	une subvention au bénéfice du Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains de 10 000 € au titre de son programme d'actions 2010.
<b>AFFECTE</b>	une autorisation de fonctionnement d'un montant correspondant.
<b>APPROUVE</b>	la convention de partenariat 2010 avec le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains, jointe en 3.2 – annexe 2.
<b>AUTORISE</b>	le Président à signer ladite convention.

#### Appels à projets Biodiversité

<b>ATTRIBUE</b>	une subvention globale de 553 221,30 € aux bénéficiaires de l'appel à projets 2009 « Biodiversité », figurant en 3.2 – annexe 3.
<b>AFFECTE</b>	une autorisation de programme correspondant pour un montant de 553 221,30 €.

**APPROUVE**

les modèles-types de convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011, figurant en 3.2 – annexe 4.

**AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes avec l'ensemble des bénéficiaires de l'appel à projets 2009 « Biodiversité ».

#### **4 – Gestion intégrée des zones côtières**

##### **4.2 – Gestion durable du trait de côte**

###### **Loire Atlantique (44)**

**ATTRIBUE** une subvention de 13 500 € pour une dépense subventionnable de 90 000 € TTC, au bénéfice de l'association syndicale autorisée des digues des marais salants du bassin de Guérande, pour les travaux d'entretien de la digue marine.

###### **Vendée (85)**

**ATTRIBUE** une subvention de 19 200 € pour une dépense subventionnable de 128 000 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, pour les travaux de protection du camping de l'Herbaudière, commune de Noirmoutier.

**ATTRIBUE** une subvention de 217 500 € pour une dépense subventionnable de 1 450 000 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes Côte de Lumière, pour les travaux de réfection et de renforcement des ouvrages de la plage de la Parée, commune de Brétignolles sur Mer.

**ATTRIBUE** une subvention de 235 857 € pour une dépense subventionnable de 1 572 380 € HT, au bénéfice de la Commune des Sables d'Olonne, pour les travaux de réhabilitation de l'ouvrage en front de mer.

**AFFECTE** une autorisation de programme correspondant pour un montant de 486 057 € pour ces quatre opérations.

#### **5 – Education à l'environnement**

##### **Appels à projets « Education à l'Environnement et au développement Durable »**

**ATTRIBUE** une subvention globale de 153 939,50 € aux bénéficiaires de l'appel à projets 2009 «Education à l'Environnement et au développement Durable», figurant en 5 – annexe 1.

**AFFECTE** une autorisation de fonctionnement correspondant pour un montant de 153 939,50 €.

###### **GRAINE des Pays de la Loire**

**APPROUVE** la réduction de la dépense subventionnable de 166 911 € à 126 216 € TTC pour le dossier n° 2008-03272 concernant le programme d'actions 2008 et l'avenant afférent, figurant en 5 – annexe 2.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant, figurant en 5 – annexe 2.

**AUTORISE**

pour l'ensemble de ces dossiers présentés au titre du rapport 15-266 « Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs, afin d'assurer le versement des subventions.

Le Président du Conseil Régional

signé Jacques AUXIETTE

*ADOPTÉ à l'unanimité*

REÇU LE 15 Décembre 2009 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire.

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.